



COMHAFAT/ATLAFCO



INTERNATIONAL YEAR OF  
ARTISANAL FISHERIES  
AND AQUACULTURE  
2022



OMPDA/MOSFA

**Atelier de renforcement des capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA de la zone COMHAFAT sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN**

**"Les Médias au service du développement durable des pêches et de l'aquaculture"**



**Agadir 05-07 Mai 2022**

====  
**RAPPORT**

## I. CONTEXTE

La pêche et l'aquaculture sont une source de santé, de richesse, de sécurité nutritionnelle et d'emplois pour les pays africains. Le poisson est l'un des produits alimentaires les plus commercialisés dans le monde. Il est particulièrement important pour les pays africains, car il crée des emplois et contribue de manière significative à réduire l'extrême pauvreté, à bâtir des communautés résilientes au climat, à la sécurité alimentaire et à des économies solides pour des millions d'Africains. Une étude de la FAO montre que le secteur de la pêche dans son ensemble emploie 12,3 millions de personnes en tant que pêcheurs à plein temps ou transformateurs à plein temps ou partiel, ce qui représente 2,1% de la population africaine âgée de 15 à 64 ans. Les pêcheurs représentent la moitié de toutes les personnes engagées dans le secteur (42,4% sont des transformateurs et 7,5% travaillent dans l'aquaculture). Environ 27,3% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture sont des femmes, avec des différences marquées dans leur proportion parmi les pêcheurs (3,6%), les transformateurs (58%) et les travailleurs de l'aquaculture (4%).

La Banque mondiale estime que 300 millions de dollars supplémentaires de revenus annuels à valeur ajoutée pourraient être créés grâce à une meilleure gouvernance, à l'application des règles et réglementations et à une meilleure gestion du secteur de la pêche. Par exemple, selon la FAO, en seulement deux ans, la Sierra Leone a augmenté ses prises de poisson en imposant une zone exempte de chalutiers de six milles marins.

La Nouvelle Normalité née de la situation pandémique du Covid-19 entraîne déjà des séquelles sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture et sur la gestion des ressources halieutiques, à différents niveaux, allant de la réglementation aux opérations et activités en passant par les politiques nationales voire supranationales. Il est donc essentiel de tenir en compte cette nouvelle donne et d'autres effets potentiels dans les nouvelles approches des thématiques concernant la pêche.

En raison de la pêche illégale, de la surpêche, du changement climatique provoquant une élévation de la température de la mer, une baisse des prises, une mauvaise gestion et une absence de gouvernance, les rendements générés sont beaucoup plus faibles que prévu.

Cette situation affecte de plein fouet la pêche et l'aquaculture à petite échelles, qui constituent pourtant des secteurs vitaux pour les communautés locales et l'économie des nations. D'ailleurs, 2022 est déclarée par l'ONU comme Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture Artisanales (AIPAA).

## II. JUSTIFICATION

La pêche figure parmi les secteurs clés de l'économie du continent africain. À elle seule, la pêche maritime débarque annuellement des millions de tonnes de produits halieutiques. Les captures sont souvent supérieures à 400.000 tonnes entre le Maroc, l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Mauritanie, le Sénégal, le Ghana et la Namibie. La pêche continentale quant à elle, se pratique principalement au niveau des fleuves et des Grands Lacs.

Cependant, la **pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN)** affecte de manière disproportionnée les communautés, leurs économies, la sécurité alimentaire et contribue de

manière significative à l'extrême pauvreté. Alors que les pays étrangers intensifient illégalement leurs efforts pour poursuivre la diminution de l'approvisionnement en poisson de l'Afrique, leur impact sur la vie marine et les habitats s'aggrave également. L'abondance des navires de pêche et des chaluts dans les eaux côtières africaines est particulièrement dommageable pour la vie marine. Dans de nombreux cas, les zones concernées sont chalutées à plusieurs reprises avant que le plancher océanique ne dispose de suffisamment de temps pour récupérer.

Aujourd'hui, il est noté tant au niveau africain que mondial, une stagnation, voire une diminution des captures des pêches maritime et continentale. Pour bon nombre de spécialistes, la pêche INN est à l'origine de cette baisse des captures. Présente dans tous les types de pêche et à plusieurs dimensions, cette pêche illégale se déploie à la fois en haute mer et dans les zones relevant de juridictions nationales. Elle concerne tous les aspects et toutes les étapes de la capture et de l'utilisation du poisson, et elle est parfois associée au crime organisé.

Sur le continent africain, la pêche INN accélère la raréfaction des ressources halieutiques. Rien qu'en Afrique de l'Ouest, cette pratique est estimée à 30% des activités de pêche. Elle engendre des pertes évaluées à 1.350 milliards de FCFA en recettes. Sans compter les innombrables ravages sur les activités et la survie des petits pêcheurs et aquaculteurs.

Avec la prévalence du Covid-19 et/ou le contexte post-Covid 19, une nouvelle donne s'est imposée. Si certains estiment qu'un retour à la normalisation pré-Covid-19 prendra du temps, d'autres pensent que les nouvelles conditions sont irréversibles. Nous vivons aujourd'hui des restrictions qui imposent un recadrage de nos approches et programmes. Certains objectifs doivent être repensés alors qu'on assiste à la virtualisation de beaucoup d'activités. Les différentes professions sont appelées à se réadapter, y compris les acteurs de la communication, invitées à une mise à jour constante des connaissances, des techniques, méthodes et outils de leur métier.

Face à cette situation de surexploitation et à la diminution des ressources, d'importantes décisions ont été prises par divers États, seuls ou en coopération, afin de combattre ce fléau. **Cette volonté des États de lutter contre la pêche INN doit s'accompagner d'une communication efficace et efficiente.** À cet effet, des espaces de rencontre et d'échanges s'imposent aux différentes parties prenantes du secteur (l'Administration, les associations, le secteur privé, les partenaires, les médias, etc.).

C'est dans ce cadre que la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), en partenariat avec l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA), compte organiser un Atelier régional de renforcement des capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA des pays de la zone COMHAFAT, sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN. De même ce sera une occasion d'imprégnation sur les enjeux de la célébration de l'AIPAA en 2022.

Cette activité s'inscrit en droite ligne de l'Accord de Partenariat triennal signé entre les deux parties en octobre 2018 à Rabat (Maroc), renouvelé en octobre 2021.

### **III. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

#### **1. Objectif général**

L'objectif général de cet atelier est de renforcer les capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA ressortissants de la zone COMHAFAT sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN.

En fin de compte, il s'agira de leur donner les moyens de faire partie de la solution pour contribuer au changement de mentalités et de pratiques dans le domaine halieutique sur le continent. Et de développer une vision commune sur les enjeux de la pêche et de l'aquaculture artisanale, en droite ligne de la célébration de l'AIPAA 2022.

Les ateliers offriront des connaissances nouvelles sur le secteur de la pêche et les outils de communication nécessaires pour présenter les problèmes les plus préoccupants de la pêche et les questions côtières connexes, le changement climatique, l'érosion, l'aménagement du territoire et les questions d'aquaculture telles que la pollution et les maladies des poissons.

Ces ateliers incluront également les médias et les approches techniques pour accroître et actualiser les connaissances et le professionnalisme concernant la radio, la télévision, la presse écrite, les blogs, les podcasts, les sites web et les médias en ligne en général, pour mieux traiter des questions de pêche.

Les enseignements tirés de cet atelier devront fournir aux journalistes et aux communicateurs une solide capacité professionnelle et une crédibilité pour informer les gouvernements, les entreprises de fruits de mer et les pêcheurs sur l'importance et l'urgence d'améliorer la gestion des pêches et de l'aquaculture, afin que la demande en poisson soit satisfaite de manière durable, que des emplois nouveaux soient créés, la sécurité alimentaire renforcée, et les revenus améliorés (ceux des particuliers, des organisations et des États). Ils en sortiront aussi mieux imprégnés de la réalité et du potentiel de la pêche et de l'aquaculture artisanale sur le continent.

Les discussions, échanges, interactions et délibérations tiendront compte des nouvelles conditions contextuelles imposées par la pandémie du Covid-19.

#### **2. Objectifs spécifiques de l'atelier**

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- a) Fournir aux journalistes et communicateurs des informations sur la gestion durable des ressources, et la pêche INN et ses conséquences ;
- b) Fournir des orientations sur les cadres juridiques existants aux niveaux international et régional ;
- c) Présenter une approche globale, concertée, cohérente et coordonnée qui améliore les conditions de pêche, le développement environnemental et socio-économique, ainsi que la capacité de générer de la richesse à partir d'une gouvernance durable du secteur de la pêche en Afrique ;
- d) Présenter les enjeux de la pêche et de l'aquaculture artisanales et les articulations de la célébration de AIPAA 2022 ;

- e) Partager les expériences comparatives sur la couverture médiatique des questions de pêche ;
- f) Renforcer les compétences des participants en matière d'enquête, de rédaction, et d'usage des TIC pour les questions de pêche ;
- g) Renforcer les capacités des participants en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données pour agrémenter leurs productions médiatiques et communicationnelles ;
- h) Promouvoir la collaboration et l'interface entre journalistes et communicateurs d'une part, et les experts/spécialistes d'autre part ;
- i) Sensibiliser les participants aux besoins de réadaptation et de recadrage eu égard au nouveau contexte du Covid-19 : utilisation des outils virtuels et réseautiques
- j) Créer un cadre de concertation pour un traitement médiatique régulier des thématiques de pêche dans les pays respectifs des participants, voire au-delà.

## II. INTRODUCTION

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), en partenariat avec l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA), a organisé, à Agadir (Maroc), du 05 au 07 mai 2022, un Atelier régional pour le renforcement des capacités des journalistes et communicateurs membres de l'OMPDA des pays de la zone COMHAFAT, sur la gestion durable des ressources halieutiques.

La rencontre organisée sous le thème : « *les Médias au service du développement durable des Pêches et de l'Aquaculture* », coïncide avec la célébration de l'année 2022, décrétée par les Nations Unies, année internationale de la pêche et l'aquaculture artisanales.

Cet atelier est le 2ème de son genre après celui organisé en ligne, le 04 novembre 2020, en raison des circonstances imposées par la pandémie COVID19.

Le partenariat engagé dès 2018, renouvelé en 2021, entre la COMHAFAT et l'OMPDA, permet de mettre dans la synergie et la complémentarité, leurs expertises respectives, de façon à renforcer la spécialisation des communicants dans la pêche et apporter, ainsi, leurs contributions dans la mise en place des politiques de réforme de la pêche préconisées par les instances compétentes aux niveaux international, régional et national

Ont pris part à cette réunion plus de 30 participants, représentant les membres de l'OMPDA, les partenaires et les personnes ressources.

La liste des participants est jointe en (**Annexe I**).

## III. CEREMONIE D'OUVERTURE

**M. Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, au nom de **M. Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire et Président de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa gratitude aux personnes ressources pour leur disponibilité.

Il a également salué, l'engagement de l'OMPDA à travers son coordonnateur et ses membres, pour développer une communication spécialisée dans la pêche, et leur ferme volonté d'approfondir leurs connaissances, à travers les séries de formation mises à leur profit par la COMHAFAT, contribuant ainsi à vulgariser le principe de la soutenabilité et de la durabilité de

l'exploitation des ressources aquatiques vivantes. Il a terminé son allocution par la présentation de ses remerciements aux autorités marocaines pour toutes les facilités offertes pour la réussite de cet atelier, à la délégation des pêches maritimes pour son implication effective dans les travaux de cet atelier.

**Mr. André Naoussi** de sa part, s'est félicité du niveau de coopération engagée depuis 2018, entre l'OMPDA et la COMHAFAT, et des actions mises en œuvre, en faveur de la promotion d'une pêche durable inclusive, par la mobilisation des communicants et journalistes tous média confondus. Le partenariat, mettant ensemble les experts de développement de la pêche et les spécialistes de la communication, initié en 2018, a été renouvelé en 2021. c'est dans ce cadre qu'est organisé le présent atelier, dédié au développement des compétences des membres de l'OMPDA, dans les différents aspects liés à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Il a également présenté ces vifs remerciements à l'endroit du Royaume du Maroc, pour l'hospitalité et l'accueil réservés aux membres de l'OMPDA, dans la belle cité d'Agadir, et à l'endroit de la COMHAFAT pour ses efforts dans le renforcement de la communication spécialisée dans la pêche.

**Mr Rafik**, de la délégation des pêches maritimes d'Agadir, représentant du Maroc, a souhaité la bienvenue aux participants à cet atelier, et les a félicités pour le choix judicieux de la tenue de cette activité dans la belle ville d'Agadir, située dans une région à vocation maritime, où la pêche, l'aquaculture et les activités annexes, constituent un pôle de développement majeur de la région.

## IV. DEROULEMENT DE TRAVAUX

L'ordre du jour tel qu'adopté est joint en (**Annexe II**),

L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

## V. RESUMES DES PRESENTATIONS

### **Présentation 1 : Le développement durable du secteur de la pêche dans l'espace COMHAFAT : atouts et menaces.** (Mr. Mohamed Sadiki - COMHAFAT).

La présentation passe en revue les atouts du secteur de la pêche dans la région COMHAFAT, les opportunités pour le développement ce secteur ainsi que les menaces qui compromettent les effets bénéfiques escomptés :

#### **a. Atouts du secteur de la pêche dans la région COMHAFAT**

- Vaste région dotée d'une grande diversité du point de vue géographique
- Grande variété hydro climatique particulièrement favorables au développement de ressources aquatiques abondantes et diversifiées et à l'enrichissement trophique,
- Existence d'un cadre institutionnel et légal favorable à la coopération : Les Organisations régionales de coopération halieutique : CSRP, CPCO, COPACE, COREP, ICCAT Les organisations d'intégrations économiques : CEDEAO, CEEAC

#### **b. Menaces qui pèsent sur le secteur de la pêche dans la région :**

- Prépondérance inquiétante de la piraterie et la pêche INN, exacerbée par l'insuffisance des moyens pour la surveillance côtière
- Faiblesses institutionnelles et gouvernance inadéquate des ressources halieutiques nationales et partagées
- Faible adhésion aux instruments juridiques internationaux pertinents et de leur intégration dans la législation nationale,
- Le mandat consultatif des ORP ne permet pas de rendre exécutoires leurs décisions (Une étude commanditée par la COMHAFAT a conclu à la nécessité de de créer une ORGP dans la région, dont les résolutions seraient opposables aux parties)
- Faible résilience aux effets des changements climatiques ∪ Faible résilience socioéconomique aux épidémies et pandémies, qui sévissent dans la région, (SIDA, Ebola, COVID19...)
- Précarité des conditions de travail, de sûreté et de sécurité des gens de mer
- La croissance démographique, et la forte littoralisation et urbanisation présentent une pression sur la pêche de capture et accentuent la surexploitation et la pollution du milieu marin

#### **c. Opportunités pour le développement du secteur de la pêche**

- La volonté Politique affichée par les Ministres lors des Conférences des Ministres et aussi au sein des instances de l'UA Africains pour réformer les politiques sectorielles
- Adhésion aux ODD des NU à l'horizon 2030, notamment l'ODD14

- Supports importants des Partenaires Techniques et Financiers : Commission de l'Union Européenne, Banque Mondiale, FAO, PNUD, Banque Africain de Développement, USAID, ...,
- Existence des ORPs pour la gestion des pêches avec un meilleur ancrage au niveau régional et international ;
- Présence d'une société civile dynamique, ONG de femmes, de pêche artisanale, de média, même de renforcer la cogestion.....
- La demande intérieure et extérieure en produits halieutiques est structurellement croissante

**Présentation 2 : État des lieux et défis de la pêche et de l'aquaculture artisanales en Afrique ; Enjeux et priorités de la célébration de l'AIPAA 2022 en Afrique. M. Gaoussou GUEYE/ CAOPA et de la**

Selon la FAO, la population mondiale atteindra 9,6 milliards de personnes, en 2050, ce qui représente un défi majeur pour nourrir la planète tout en préservant les ressources pour les générations futures.

En Afrique, la Pêche artisanale, la pêche joue un grand rôle dans l'élimination de la faim, la promotion de la santé, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

En cette Année Internationale, pour donner un avenir digne et durable à la pêche artisanale, il est primordial de mettre le cap sur l'Objectif de Développement Durable 14.b, et de garantir l'accès aux ressources et aux marchés pour la pêche artisanale africaine.

Ainsi, l'ensemble des 27 organisations nationales membres de la CAOPA, de la pêche artisanale maritime et continentale ont défini les priorités de plaidoyer

**Priorité 1** : Promouvoir un accès sécurisé aux ressources

**Priorité 2** : Promouvoir la place des femmes dans la pêche artisanale africaine

**Priorité 3** : Protéger la pêche artisanale de la compétition des autres secteurs de l'économie bleue

En matière de communication la CAOPA a procédé à la Création du Réseau des Communicateurs et généralistes des radios communautaires/Sénégal et la mise en place du programme CAOPA-CAPE pour célébrer l'IYAFSA en donnant plus de visibilité à la Pêche artisanale.

**Présentation 3 : La pêche INN : Un fléau qui touche particulièrement les PED (Mr. Naji LAAMRICH –COMHAFAT)**

Peu importe où nous vivons, la nourriture que nous mangeons et la langue que nous parlons, nous comptons tous sur les océans pour nous maintenir en vie. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) menace cette ressource vitale.

La pêche INN est un ensemble de pratiques de pêche malhonnêtes, à la fois en haute mer et dans les zones relevant de la juridiction nationale, qui menacent la sécurité et la prospérité géopolitiques mondiales et affaiblissent l'ordre fondé sur des règles ; d'autant plus que la demande mondiale de poisson en tant que source de protéines continue de croître



Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la pêche INN représente jusqu'à 20 à 30 % du secteur de la pêche, avec un chiffre d'affaires annuel estimé entre 10 et 23 milliards de dollars.

La faiblesse du SCS conduit de nombreux pays côtiers africains à payer le prix le plus élevé pour la pêche INN.

**Présentation 4 : Lutte contre la pêche INN : instruments juridiques internationaux et état actuel (Mr. Naji LAAMRICH –COMHAFAT)**

La pêche INN reste l'une des principales menaces pour la pêche durable en Afrique, elle affecte négativement les moyens de subsistance des personnes qui dépendent de la pêche dans les pays côtiers africains.

Un cadre international a été développé pour traiter la gestion de la pêche depuis l'adoption de la CNUDM en 1982, avec un nombre croissant d'instruments de gestion des pêches qui ont été élaborés dans les années 90.

Ce cadre comprend à la fois des accords contraignants et des instruments volontaires qui facilitent la gestion des pêches aux niveaux mondial, régional et national.

Dans ce cadre, plusieurs dispositions et exigences traitent spécifiquement de la pêche INN, avec des dispositions et des directives relatives aux mesures du ressort de l'État du port, à la conduite des États du pavillon, aux responsabilités des États côtiers, aux mesures des États du marché ou à une combinaison de ces éléments.

La diffusion d'informations objectives et factuelles sur les pratiques INN pour les communautés de pêcheurs locales, le grand public et les responsables locaux, nationaux et internationaux augmente la sensibilisation aux activités INN qui sapent l'exploitation durable des ressources marines vivantes et ont tant de conséquences négatives pour l'environnement, l'économie et la société.

En donnant aux journalistes et à leurs réseaux les outils nécessaires pour surmonter le manque d'informations accessibles au public, on peut aider les médias à sensibiliser les populations sur les conducteurs de la pêche INN et à leur impact socio-économique sur les communautés côtières à travers des émissions régulières, des enquêtes internationales et articles dans la presse écrite.

**Présentation 5 : Gestion durable des ressources halieutiques et lutte contre la pêche INN : quelle stratégie de communication pour les pays de la zone COMHAFAT ? (Mr. Ashok TALUCK BEEHARRY - Ile Maurice /OMPDA)**

La notion de durabilité a toute son importance en matière de gestion des ressources halieutiques. Tout aussi décisive est la problématique de lutte contre la pêche INN. Une stratégie de communication autour de ces deux enjeux dans la Zone COMHAFAT est donc forcément tributaire de multiples facteurs et variables, pour ne pas dire complexités. Il n'est pas possible de pouvoir esquisser les contours de cette stratégie sans prendre en considération un ensemble de principes fondamentaux ; mais aussi certains éléments exogènes, tous liés à la fois aux disciplines, activités et problèmes de la pêche d'une part, et de l'autre à la

dynamique communicationnelle tant de manière macrocosmique et globale que d'un point de vue microcosmique et spécifique.

Des caractéristiques et particularités aux besoins, perspectives et défis, il est donc primordial de s'intéresser aux attentes, objectifs et orientations, avant de pouvoir se pencher sur les moyens et mécanismes nécessaires, le déploiement programmatique, le contenu et le message et la mise en œuvre, soit une véritable approche stratégique pour assurer des résultats mesurables, modulables et rectifiables.

Une stratégie de communication autour de la gestion des ressources halieutiques et de la lutte contre la pêche INN ne se fait pas imposer ni offerte. Elle est le fruit de consultations et de partage d'idées. Elle se fonde sur un partenariat à plusieurs niveaux. Ses composantes/éléments sont fournis par les acteurs concernés, surtout les protagonistes locaux, les praticiens du terrain, ce qui permet de systématiser l'approche, les interventions, l'orientation et le suivi.

### **Présentation 6 : La lutte contre la pêche INN : Cas du Maroc : (M. Driss Tazi- DPM)**

Le secteur halieutique présente une ressource structurante de l'économie nationale. Le Maroc dispose d'un littoral étendu de 3500 km dans l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, et d'un potentiel halieutique estimé à près de 1,5 million de tonnes, il occupe, ainsi, la première place dans le monde arabe et le 17<sup>ième</sup> rang à l'échelle internationale en termes de production halieutique...

La Stratégie "HALIEUTIS" dédiée à la pêche maritime et à l'aquaculture est composée de 3 axes principaux

**Durabilité** : "Une ressource exploitée durablement pour les générations futures"

**Performance** : "Un secteur outillé et organisé pour une qualité optimale, du débarquement à la consommation "

**Compétitivité** : "Des produits bien valorisés et compétitifs sur les marchés les plus porteurs "

Pour lutter contre la pêche INN, et assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, le Maroc a mis en place un Système National de Contrôle des activités de la pêche et a adopté des mesures visant à développer sa capacité en matière de suivi, contrôle et surveillance des activités de la pêche, qui consiste à l'élaboration d'un dispositif de contrôle intégré de lutte contre la pêche INN, notamment par la mise en place :

- Une plateforme juridique actualisée (Mise à jour de la Réglementation, Registre central de l'Immatriculation de la Flotte, système de Licence de pêche) ;
- Une entité Administrative de coordination de contrôle des activités de la pêche (Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime) ;
- Procédures et méthodologies opérationnelles de contrôle des débarquements, post débarquement et du transbordement et inspection au niveau des quais ;

Les domaines du contrôle concernent principalement :

- Les droits d'accès à une pêcherie Zones de pêche autorisées Saisons de pêche (fermeture et interdiction) Engins et techniques de pêche ;
- Captures (composition, espèces, taille réglementaire) ;
- Documents de traçabilité ;

La préservation et la gestion des ressources halieutiques et leurs habitats exigent des moyens financiers, des compétences et de l'expérience, lesquels pourraient faire défaut dans les pays en voie de développement d'où l'importance de la coopération de la collaboration et la mutualisation des moyens de nos États.

**Présentation 7. Quelle communication pour une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries : le cas de la Commission sous régionale des Pêches (CSRP), partenaire de la COMHAFAT. (Mr. Aïdara TALIBOUYA – Sénégal /OMPDA).**

La Commission sous régionale des pêches (CSRP), a mis en place un mécanisme de communication pour une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries entre les Etats membres.

En matière de communication la CSRP dispose d'un service de communication. Sa mission est entre autres de :

- Mettre en œuvre de la politique et la stratégie de la communication du Secrétariat Permanent à travers un plan annuel de communication ;
- Assurer le management des équipes (chargés et assistants de programme) ;
- Assurer le suivi de la mise à jour périodique de la stratégie de communication du Secrétariat Permanent ;
- Mettre en place un système efficace de gestion de l'information au niveau du Secrétariat Permanent et entre celui-ci et ses partenaires ;
- Assurer le développement continu du site web de la CSRP et sa mise à jour régulière ;
- Coordonner la mise en œuvre des composantes « communications » des différents projets et programmes de la CSRP, et en assurer le suivi ;
- Aider à la rédaction, à la mise en forme et à la diffusion des supports de communication, dont les publications, expositions, documents visuels, etc.
- Faciliter les contacts avec les médias nationaux, sous-régionaux, et internationaux pour une meilleure visibilité des activités de la CSRP

**Présentation 8 : Modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal (Dr Moustapha KEBE / Consultant)**

La cogestion des pêcheries artisanales en Afrique est caractérisée par une Grande diversité des approches ou modèles et diverses logiques d'implication des acteurs à travers une pluralité d'organes à la base. Mr Mustapha KEBE a proposé un modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales du Sénégal.

Il a également cité les **Conditions d'une cogestion réussie**, dont principalement 1) Affirmation de l'autorité de l'État sur les ressources concernées 2) Participation plus active des populations locales (usagers et collectivités territoriales) 3) Progrès économique (en termes de contribution au développement local) 4) Politique (apport au processus démocratique), 5) Écologique (conservation et préservation des ressources concernées). Il a passé en revue les principaux modèles de cogestion :

- 1) Modèle partenarial ou collaboratif
- 2) Modèle légaliste
- 3) Modèle communautaire
- 4) Modèle concessionnaire ou contractuel
- 5) Modèle privatif

## 6) Modèle décentralisateur

Cette typologie se fonde sur la forme de l'organe de gestion qui sert à animer le modèle et le principe de base de chaque modèle. Concernant les cadres organisationnels de la cogestion, il a précisé qu'il y a Cinq (05) catégories de cadres organisationnels :

- 1) Cadres de type fédératif se fondant sur le principe de l'inclusion de tous les types d'acteurs de la pêche et de ses activités connexes et annexes ;
- 2) Cadres de type associatif partant des principes de l'opérationnalité et de l'appropriation par les utilisateurs de la ressource ;
- 3) Cadres de type communautaire guidés par les principes de l'opérationnalité et de l'encrage communautaire ;
- 4) Cadres de type territorial se fondant sur le principe de respect du caractère public et territorial de la ressource : les ressources publiques aux institutions publiques fussent-elles locales ;
- 5) Cadres de type Partenariat public-privé basés sur le principe du partage des coûts et bénéfices de la conservation ainsi que des dommages y afférent.

Pour le modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales sénégalaise, il a préconisé la démarche intégratrice des deux postures extrêmes, la légalité et les pratiques courantes :

- **Posture légaliste** ayant pour postulat : toute initiative de cogestion des pêcheries artisanales qui se veut pérenne et soutenue sans faille par les pouvoirs publics doit être arrimée à la législation nationale.  
Selon la loi (Code de la pêche maritime), le Comité Local de la Pêche Artisanale (CLPA) est considéré comme la structure officielle autour de laquelle la cogestion doit s'organiser, mais en s'assurant que des mécanismes institutionnels et de gouvernance sont créés en faveur de sa fonctionnalité
- **Posture opérationnelle** ayant pour postulat : les initiatives de cogestion des pêcheries artisanales fondées sur le vécu, la tradition et la culture des communautés des utilisateurs sont plus opérationnelles que les formes modernes d'organisation que les comités locaux de pêche (CLP) et toutes les formes d'organisations existantes au niveau des terroirs qui remplissent les mêmes rôles que les CLP

Enfin, il a énuméré les conditions pour la réussite dans l'application du modèle, notamment :

- 1) Appui institutionnel aux organes de gestion (CLPA)
- 2) Création de mécanismes d'autonomie de gestion et de fonctionnement des organes de cogestion
- 3) Création d'Activités génératrices de revenus, et de filet de sécurité sociale
- 4) Reddition des comptes à tous les niveaux de gouvernance impliqués
- 5) Appui à l'accès aux marchés et à l'amélioration des prix des espèces cogérées
- 6) Contribution aux efforts d'aménagement des aires protégées et au développement socio-économique de la localité où l'initiative de cogestion est mise en œuvre
- 7) Plus de partage de pouvoir de gestion avec les collectivités territoriales des zones de pêche
- 8) Plus d'inclusion des femmes dans les organes de gestion des aires protégées.

**Présentation 9 : L'impact de la Vidéo dans la stratégie de communication pour promouvoir les directives volontaires pour une pêche artisanale durable en Afrique. (Mr. Naoufel Haddad –Tunisie /OMPDA)**

Les Directives volontaires pour assurer une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives SSF) : sont le premier instrument international dédié à la pêche artisanale. Ces directives, élaborées d'une manière participative, nous donnent à tous une feuille de route fondamentale à suivre pour assurer une pêche artisanale durable capable de nous aider à éradiquer la faim et la pauvreté.

Pour pouvoir concrétiser les recommandations formulées dans les Directives sur la pêche artisanale, il faut les connaître, les comprendre et les appliquer. C'est pourquoi la sensibilisation est un élément incontournable de leur mise en œuvre.

Parmi les outils de communication permettant de faire connaître les directives SSF, il y a l'usage de la production audio-visuelle qui est devenu accessible par les débutants et les professionnels en utilisant un Smartphone.

**Présentation 10 : Le consommateur et la protection des ressources halieutiques (M. Halim Hamid/Maroc)**

"La protection des ressources halieutiques commence par le consommateur", est le slogan d'une campagne nationale de lutte contre la promotion des produits de la mer sans la taille légale autorisée, lancée par la Fondation Maroc Bleu en partenariat et en coopération avec les acteurs publics et privés dans la pêche maritime.

L'action s'inscrit dans le contexte mondial de développement durable des océans, adopté par les Nations Unies, et conformément aux plans sectoriels du gouvernement marocain pour la durabilité des ressources marines et la préservation des richesses halieutiques inclus dans la stratégie "*Halieutis 1 et 2*".

L'exposé présenté par M. Hamid Halim, membre de l'OMPDA, souligne l'importance du secteur de la pêche maritime au Maroc et les mesures sectorielles qui ont été adoptées afin de préserver les ressources halieutiques, et les contraintes qui entravent ces initiatives.

Il est mis en exergue également l'initiative de la Fondation Maroc Bleu qui cible le consommateur comme acteur principal dans la chaîne de valeur, et le rôle qu'il doit jouer dans la protection des ressources halieutiques dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre la commercialisation des produits de mer juvéniles.

**Présentation 11 : Élaboration des stratégies et plans de communication pour la pêche : l'expérience de l'OMPDA / (M. André Naoussi)**

À son lancement en mars 2016 à Elmina (Ghana), l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) a inscrit, dans sa vision et ses missions, la création de réseaux pour développer des stratégies de communication efficaces pour la gestion durable des ressources halieutiques sur le continent.

Non seulement l'OMPDA a été sollicité pour élaborer des Stratégies et des Plans de communication, mais il a élaboré des propositions à diverses structures concernées par la gestion durable des ressources halieutiques sur le continent.

Sur commande, l'OMPDA a produit une Stratégie de communication, assortie d'un Plan d'action de communication et de sensibilisation, pour la Commission sous régionale des Pêches (CSRP) en Afrique de l'Ouest (2018 et 2019, documents bilingues français/anglais). L'OMPDA a également élaboré, en français et anglais, les TdR de l'atelier de renforcement des journalistes et communicateurs africains, organisé par la COMHAFAT (visioconférence en novembre 2021, en présentiel à Agadir en mai 2022).

D'initiative de groupe, et très souvent avec accord informel des organisations, l'OMPDA a produit des offres de communication, entre autres : pour la promotion de l'Economie Bleue en Afrique (UA-BIRA), la vulgarisation de l'Accord sur les Mesures du Pays du port d'accès (FAO Afrique), la promotion de la Pêche durable et de l'Aquaculture en Afrique (NEPAD), la lutte contre la pêche INN à travers des illustrations et graphiques (IUCN).

Toutes ces offres demeurent bénévoles (nous insistons sur l'adjectif), en attente de concrétisation. Il y a pourtant lieu de s'appuyer sur l'OMPDA pour construire une communication diversifiée, permanente, percutante, efficace et efficiente, en direction de toutes les parties prenantes du secteur halieutique. Les partenaires pourraient bien s'inspirer de la collaboration mutuellement fructueuse entre l'OMPDA et la COMHAFAT, matérialisée par un Accord triennal signé en octobre 2018, et renouvelé en octobre 2021.

**Présentation 12 : La communication pour le développement durable de la pêche : quelle complémentarité entre la COMHAFAT et l'OMPDA ? (M. Mohamed SADIKI/COMHAFAT)**

Mr. SADIKI a rappelé que la COMHAFAT et l'OMPDA ont signé en 2018 un Accord de Coopération pour le développement d'une pêche durable dans la région.

Il a ensuite précisé qu'en matière de coopération au développement, on distingue principalement deux axes de communication :

1. La communication institutionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'une politique d'image et de visibilité institutionnelle qui présente les activités, les objectifs et les résultats de la coopération au développement.
2. La communication pour le développement (C4D), qui est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information. La communication pour le développement est un processus social dont l'objectif est de :
  - Renforcer le dialogue avec les parties prenantes aux projets de développement ;
  - Favoriser l'appropriation des programmes au niveau local ;
  - Produire un impact durable.

La communication pour le développement une mission partagée entre les spécialistes du développement et les communicateurs. De journalistes aux communicateurs pour le développement, il ne s'agit plus uniquement d'informer, mais d'agir en tant qu'agent de développement et de changement évolutif des comportements et des mentalités.

**Présentation 13 Usages concrets de WordPress et des outils numériques par l'OMPDA, Mr Naoufael HADDD**

L'observatoire des Médias pour une pêche durable en Afrique a choisi de développer son site Web en utilisant le CMS WordPress. Un CMS, pour Content Management System (système de gestion de contenu).

On associe Wordpress couramment à l'idée d'un service de blog, mais c'est en réalité bien plus que cela. Cette plate-forme permet de construire des sites web robustes et entièrement fonctionnels, et d'atteindre presque n'importe quel niveau de complexité.

Le choix de Wordpress se base sur 10 raisons dont la facilité d'utilisation.

Enfin le tableau de bord d'administration du site web <http://www.mosfa-ompda.org/fr/> qui est en constante amélioration avec la participation des membres de l'observatoire a été présenté succinctement.

**Présentation 14 : Communication et développement durable de l'aquaculture en Afrique OMPDA / M. Thanguy Agoï)**

L'intervenant a défini la Communication comme étant la mobilisation de connaissances scripturales, graphiques ou mixte dans le dessein d'influencer la perception, l'opinion et la décision de de la cible. Il a précisé que le Contexte actuel de la communication est caractérisé par l'explosion des médias et domination des médias sociaux et la professionnalisation du métier de chargé de communication et des communicants Il a développé des propositions d'initiatives pour une communication au service de l'aquaculture :

- Initiation des organisations d'aquaculteurs aux techniques primaires de communication digitale
- Lobbying pour des programmes dans le domaine aquacole sur les médias traditionnels
- Mise en valeur des techniques aquacoles pour la durabilité
- Mise en valeur des intérêts nutritifs et économiques du secteur
- Incitation à la spécialisation des communicants et des médias
- Capitalisation des opportunités de communications offertes par les médias sociaux
- Mis en place des cellules nationales des différentes organisations avec un cahier de charge de suivi en matière de communication
- Formation et recyclage périodique des communicants sur l'actualité technique et pratique du secteur

**Présentation 15 : La gouvernance internationale de la pêche : la COMHAFAT, acteur du renforcement de la "Voix de l'Afrique" (M. Mohamed SADIKI/COMHAFAT)**

Le renforcement et la consolidation de la Voix de l'Afrique dans les instances internationales de décision sur la pêche est une composante essentielle de la stratégie de la COMHAFAT.

Pour assurer une participation active de ses Etats membres aux fora internationaux telles que l'ICCAT, la CITES, la CBI, la FAO..., la COMHAFAT veille à :

L'organisation des réunions préparatoires en prélude des réunions des organisation de gestion auxquelles les Etats membres sont parties, pour saisir l'enjeu, expliciter l'agenda et harmoniser les positions

Prendre en charge la participation régulière d'au moins un représentant par État membre, à ces instances, notamment la participation d'un scientifique aux commissions scientifiques pour une participative active à l' amont du processus de prise de décision  
Or la faible participation des médias africains aux réunions des organes internationaux des pêches ne contribue pas à ce processus de renforcement de la voix de l'Afrique.

A cet effet, la COMHAFAT lance un Appel pour l'implication des communicateurs et journalistes africains à mieux comprendre et décrire honnêtement les réalités dans lesquelles les communautés de pêcheurs doivent vivre et travailler et défis auxquels elles sont confrontées.

Ils doivent être une meilleure défense des intérêts nationaux en portant sur la place publique les enjeux des débats relatifs à la gestion internationale des ressources halieutiques en expliquant et défendant le principe de l'exploitation durable des espèces marines.

**Présentation 16 : Rôle et nouveaux défis des médias dans la gouvernance du secteur de la pêche (M. Ashok TALUCK BEEHARRY / OMPDA)**

Les médias déjà en pleine mutation avant la Covid-19 connaissent une métamorphose et organique et extrinsèque dans le sillage de la pandémie, subissant une vague de contrecoups et de pressions socioéconomiques.

La gouvernance, elle, est remise en question, et semble se redéfinir ou se positionner pour des raisons plus ou moins semblables.

Voilà donc les prémisses qui sous-tendent la question de rôle et nouveaux défis des médias opérant désormais dans un paysage mué avec une configuration repensée et une nouvelle typologie, au sein d'un système transformé de gouvernance.

Avec son poids et son importance dans la vie et l'existence des populations qui en dépendent, le secteur de la pêche se laisse ainsi voguer à la merci d'une gouvernance que les médias peuvent certainement influencer mais dans le cadre précis de responsabilités et fonctions dictées par une véritable révolution de la filière.

Cela entraîne un certain nombre de difficultés et de conditionnalités dans un contexte qui mettraient à mal des méthodologies traditionnelle ou conventionnelle.

Il s'agit donc de redéfinir les paramètres de cette gouvernance en tenant compte de nouveaux impératifs et de nouvelles exigences dans une tentative de réconcilier des contradictions apparentes.

**Présentation 17 : Quelle communication pour plus de visibilité des activités de la COMHAFAT ? (M. Gara Léon Bernard / OMPDA)**

L'importance de la communication est aujourd'hui considérée par tous comme stratégique. Elle est une composante essentielle de toute organisation, et les actions de celle-ci doivent être structurées et se dérouler en phase avec la structure, tout comme la gestion d'une organisation doit faire l'objet d'une méthodologie adéquate.



Alors, communiquer, pourquoi ? La réponse coule de source, car il est essentiel de faire savoir ce que vous faites afin que toutes les personnes associées à votre organisation, toutes les parties prenantes à votre projet, en soient informées, mais aussi pour que le travail qui est fait gagne en visibilité aux yeux de tous, car le but à la fin, c'est que vos activités soient connues.

La communication doit être considérée comme un investissement : un investissement pour le développement des savoirs et l'amélioration des attitudes et pratiques professionnelles, un investissement pour la qualité, un investissement pour favoriser l'adhésion et inciter aux changements, et enfin un investissement pour une meilleure lisibilité et visibilité des activités d'une organisation.

Il est devenu absolument impératif de pouvoir communiquer de manière efficace à l'ère de la mondialisation et de la circulation rapide des biens, des personnes, des animaux et des produits d'origine animale. Les avancées fulgurantes des technologies de l'information et les nouvelles modalités d'accès des individus à l'information se traduisent aujourd'hui plus qu'hier, par une plus grande exigence vis-à-vis des experts et des responsables, qui sont désormais tenus de communiquer clairement, rapidement et de manière crédible sur les opportunités qu'offre un projet, une organisation.

### **Présentation 18 : Importance de la promotion de l'aquaponie en Afrique : M. Taty DILENGENDJU / OMPDA**

Pour répondre aux besoins alimentaires de la population mondiale qui devrait atteindre les 10 milliards des personnes d'ici 2050, on estime que la production alimentaire mondiale devra augmenter d'environ 50 % par rapport à la production actuelle.

En Afrique, la question de l'approvisionnement alimentaire des grandes villes est un enjeu majeur. Le développement de l'aquaponie dans les zones urbaines et péri-urbaines est l'une des solutions devant garantir la sécurité alimentaire des pays en voie de développement, selon les experts en écologie du milieu aquatique. L'aquaponie est une combinaison de l'aquaculture et de la culture hydroponique. Elle utilise l'eau du réservoir de poissons qui circule à travers un lit de culture où les plantes sont cultivées. L'aquaponie est une technique d'élevage simultanée des poissons et des légumes totalement organique (naturelle) d'après les experts en écologie du milieu aquatique.

Il y a de nombreux avantages à pratiquer l'aquaponie :

- Réduction de la consommation d'eau de 90 à 95 % ;
- La vitesse de croissance des plantes est 3 à 4 fois plus rapide que sur sol ;
- Il n'est pas besoin d'utiliser les engrais chimiques et pesticides, la culture est principalement
- Réduction des coûts de fonctionnement par rapport à une exploitation horticole classique ;

## **VI. VISITE DE TERRAIN**

Durant la matinée de la 2ème journée, les membres de l'OMPDA ont été également sensibilisés aux réalités du terrain, à travers les visites programmées en marge de cet atelier :

1) Point de débarquement aménagé pour la pêche artisanale, IMOURAN,

2) centre de valorisation des produits de la pêche.

3) L'institut supérieur de pêche

A travers cette visite de terrain, les participants ont touché du doigt les efforts déployés par le Royaume du Maroc, dans le cadre de sa stratégie « *Halieutis* », visant le développement durable de la pêche et de l'aquaculture à travers la formation de ressources humaines qualifiées, et l'optimisation de la contribution du secteur à la réalisation de la souveraineté alimentaire, à la création de la valeur ajoutée pour l'économie nationale et locale, à la création de l'emploi, à l'équilibre de la balance commerciale et à pourvoir des devises. Ce modèle intégré de développement de la pêche peut être dupliqué dans les pays de l'Afrique dans le cadre d'une coopération sud-sud solidaire et agissante.

A cet effet, les journalistes et communicateurs ont été appelés à continuer d'apporter leurs contributions par la sensibilisation, l'éducation et la formation, à travers leurs différents médias, en capitalisant les acquis issus de cet atelier se rapportant aux différents aspects de la gestion durable de la pêche, notamment, la lutte contre la pêche INN, le développement durable de la pêche artisanale et de l'aquaculture, la coopération régionale, l'amélioration des conditions de travail, des marins pêcheurs et des femmes opérant dans la pêche, le renforcement de la « voix de l'Afrique dans les instances internationales de décision sur la pêche (CBI, ICCAT, CITES, FAO/COFI...) »

## VII. CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER

Sur la base des discussions et des diverses présentations, les participants ont proposé une série de recommandations, visant à impliquer davantage, les médias africains dans les questions liées au secteur de la pêche.

Ces recommandations sont intégrées dans ce rapport (**Annexe III**).

Il y a lieu de signaler que toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT

Les travaux de l'atelier sont déclarés **clos à 15 :30**.

## ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS	NOMS ET Prénoms	MEDIA / ORGANISATION	E-MAIL
1	ANGOLA	M. SEBASTIAO INACIO Junior	RADIO NACIONAL DE ANGOLA	<a href="mailto:sebastiaojunior55@hotmail.com">sebastiaojunior55@hotmail.com</a>
2	BENIN	M. AGOÏ AGOSSOU, Adande Thanguy	Canal 3 TV	<a href="mailto:naogonton@gmail.com">naogonton@gmail.com</a>
3	CAMEROUN	M. NAOUSSI André	Coordonnateur de l'OMPDA	<a href="mailto:andrenaoussi@gmail.com">andrenaoussi@gmail.com</a>
4		M. TENKEU Claude	Communicateur / Traducteur. Bureau UA - Yaoundé	<a href="mailto:clodyiapsc@gmail.com">clodyiapsc@gmail.com</a>
5		M. Léon Bernard Gara	Directeur de la Communication et du Marketing du Projet de développement des chaînes de valeur de la pêche et de l'élevage au Cameroun	<a href="mailto:garaleonbernard2014@gmail.com">garaleonbernard2014@gmail.com</a>
6	CAOPA	M. Gaoussou Guèye	CAOPA	<a href="mailto:gaoussoug@gmail.com">gaoussoug@gmail.com</a>
7	CAP-VERT	M. SILVA FORTES Maria de Lourdes	Radio Morabeza(Sao Vicente)	<a href="mailto:milu.fortes@gmail.com">milu.fortes@gmail.com</a>
8	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:benabboucomhafat@gmail.com">benabboucomhafat@gmail.com</a>
9		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	<a href="mailto:a615@ruby.ocn.ne.jp">a615@ruby.ocn.ne.jp</a>
10		Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	<a href="mailto:hayat.comhafat@gmail.com">hayat.comhafat@gmail.com</a>
11		Mme Wafaa AAMOUM	Assistante	<a href="mailto:aamoum.comhafat@gmail.com">aamoum.comhafat@gmail.com</a>
12		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	<a href="mailto:akarim.mrabti@gmail.com">akarim.mrabti@gmail.com</a>
13		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>

			Système d'Information	
14		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	<a href="mailto:sadiki.comhafat@gmail.com">sadiki.comhafat@gmail.com</a>
15	COMORES	M. SOILHI Abdallah	Comores Tv	<a href="mailto:Soilihi2014@gmail.com">Soilihi2014@gmail.com</a>
16	CONGO (Brazza)	M. DIANKABAKA NA Christian Wilfrid	Afrique Environnement Plus	<a href="mailto:chrislawilla@yahoo.fr">chrislawilla@yahoo.fr</a>
17	CONGO RD (Kinshasa)	M. DILENGENDJU MAPUKU Taty	Radio Okapi	<a href="mailto:ndilengendju@gmail.com">ndilengendju@gmail.com</a>
18	Consultant	M. Mustapha Kebe	Consultant	<a href="mailto:kebe_tapha@yahoo.fr">kebe_tapha@yahoo.fr</a>
19	CÔTE D'IVOIRE	Mme AKA AKISSI Marcelle, epe KOUAMENAN	L'Inter d'Abidjan	<a href="mailto:akamarcelle98@gmail.com">akamarcelle98@gmail.com</a>
20	GABON	M. NZENGUI Jean Augustin	Gabon Première TV	<a href="mailto:augustinjean57@gmail.com">augustinjean57@gmail.com</a>
21	GAMBIA	M. NJIE EDRISA Mamadou	Mansa Banko Online	<a href="mailto:edrissanjie@gmail.com">edrissanjie@gmail.com</a>
22	GHANA	M. GYESI Zadok KWAME	Graphique Communications Group	<a href="mailto:zadokgyesi@gmail.com">zadokgyesi@gmail.com</a>
23		M. FRIMPOMAA Catherine	Communicateur	<a href="mailto:frimpomaacatherine@gmail.com">frimpomaacatherine@gmail.com</a>
24	GUINEE	M. DIALLO Abdoulaye	Radio TV Guinée – JRI	<a href="mailto:belko80ousmane@gmail.com">belko80ousmane@gmail.com</a>
25	GUINEE BISSAU	M. AMADU TIJANE	Radio Tropical FM	<a href="mailto:amadutidjane@gmail.com">amadutidjane@gmail.com</a>
26	GUINEE EQUATORIALE	M. NTUGU OCOMO Cristobalina Abua	TV Nationale Guinée Equatoriale	<a href="mailto:cristelle.lafille2012@gmail.com">cristelle.lafille2012@gmail.com</a>
27	ILE MAURICE	M. BEEHARRY Taluck	Secrétaire Général OMPDA	<a href="mailto:ashokb@intnet.mu">ashokb@intnet.mu</a>
28	LIBERIA	M. SAYON O. Joseph	JPN (Journalist for the Protection of Nature)	<a href="mailto:jpnliberia@gmail.com">jpnliberia@gmail.com</a>

29	MAROC	M. HAMID Halim	Maroc Bleu(Directeur)	<a href="mailto:marocbleunews@gmail.com">marocbleunews@gmail.com</a>
30	MAURICE	M. CASIMIR Louis David	Mauritius Broadcasting Corporation	<a href="mailto:kazidav@gmail.com">kazidav@gmail.com</a>
31	MAURITANIE	M. CHEIKH SIDATY El Heiba	Journal ALAKHBAR	<a href="mailto:h.csidati@gmail.com">h.csidati@gmail.com</a>
32	NIGERIA	Mme FALAJU ODUNAYO Adejoke	The Guardian Newspaper	<a href="mailto:jokeluvsu@yahoo.com">jokeluvsu@yahoo.com</a>
33	SENEGAL	M. AÏDARA Talibouye	Magazine REFLETS D'AFRIQUE	<a href="mailto:aidara.or.t@gmail.com">aidara.or.t@gmail.com</a>
34	SIERRA LEONE	M. BAH Amadu Lamrana	Africa Young Voices Media Empire	<a href="mailto:amadulamrana_bah@yahoo.com">amadulamrana_bah@yahoo.com</a>
35	TANZANIE	M. NUZULACK Dausen	Nation Media	<a href="mailto:Nuzulackd702@gmail.com">Nuzulackd702@gmail.com</a>
36	TOGO	M. TADEGNON Kokou	Journaliste Multimedia.Freelance	<a href="mailto:tadenoe@yahoo.fr">tadenoe@yahoo.fr</a>
37	TUNISIE	M. HADDAD Naoufel	Agence de Vulgarisation et de formations agricoles	<a href="mailto:Naoufel4haddad@gmail.com">Naoufel4haddad@gmail.com</a>



## ANNEXE II : AGENDA

DATES ET HEURES	ACTIVITÉS	RESPONSABLES / OBSERVATIONS
Veille (Jour -1) <i>Mercredi 04 Mai 2022</i>	- Accueil et installation des participants	COMHAFAT / OMPDA
<b>JOUR 1 – Jeudi 05 Mai 2022</b>		
<b>08h30 - 09h00</b>	- Arrivée et enregistrement dans la salle de conférence	COMHAFAT/OMPDA
<b>09h00 - 09h30</b>	- Cérémonie d'ouverture - Allocutions	- COMHAFAT, Présidence - COMHAFAT, SE - OMPDA, Coordonnateur
<b>09h30 - 10h00</b>	- Présentation et adoption du programme de l'atelier - Désignation des Rapporteurs	COMHAFAT/OMPDA
	- Présentation des participants	Participants
<b>INFORMATIONS DE BASE</b>		
<b>10h00 - 10h30</b>	- Présentation de la COMHAFAT et de l'OMPDA	COMHAFAT/OMPDA
<b>10h30 - 10h45</b>	Pause-café	
<b>10h45 - 11h00</b>	- Le développement durable du secteur de la pêche dans l'espace COMHAFAT : Atouts et menaces	COMHAFAT/ M. Mohamed Sadiki
<b>11h00 - 11h15</b>	- État des lieux et défis de la pêche et de l'aquaculture artisanales en Afrique ; Enjeux et priorités de la célébration de l'AIPAA 2022 en Afrique.	M. Gaoussou Guèye/ Président CAOPA et de la Plateforme A.N.E. Pêche et Aquaculture en Afrique
<b>11h15 - 11h30</b>	- La pêche INN : Un fléau qui touche particulièrement les PED	COMHAFAT / M. Naji Laamrich
<b>11h30 - 11h45</b>	- Lutte contre la pêche INN : Instruments juridiques internationaux	COMHAFAT / M. Naji Laamrich
<b>11h45 - 12h00</b>	- Gestion durable des ressources halieutiques et lutte contre la pêche INN : Quelle stratégie de communication pour les pays de la zone COMHAFAT ?	OMPDA / M. Ashok Taluck Beeharry
<b>12h00 - 12h15</b>	- La lutte contre la pêche INN : cas du Maroc	MPM / M. Driss TAZI- Naji LAAMRICH
<b>12h15 - 12h30</b>	- Quelle communication pour une bonne harmonisation des politiques de suivi, contrôle et surveillance des pêcheries ? : le cas de la Commission sous régionale des Pêches (CSRP)	OMPDA /M. Aïdara Talibouya
<b>12h30 - 12h45</b>	- Modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal	Dr Moustapha KEBE / Consultant

<b>12h45 - 13h00</b>	Discussion	<b>Tous les participants</b>
<b>13h00 - 14h00</b>	Déjeuner	
<b>14h00 - 14h15</b>	- L'impact de la vidéo dans la stratégie de communication pour Promouvoir les Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable en Le rôle du consommateur dans la protection des ressources humaines. Une initiative au Maroc, à étendre à l'Afrique.	<b>OMPDA / (M. Naoufel Haddad</b>
<b>14h15 - 14h30</b>	- Le consommateur et la protection des ressources halieutiques	<b>OMPDA / M. Halim Hamid</b>
<b>14h30 - 14h45</b>	- Élaboration des stratégies et plans de communication pour la pêche : l'expérience de l'OMPDA	<b>OMPDA / M. André Naoussi</b>
<b>14h45 - 15h00</b>	- La communication pour le développement durable de la pêche : quelle complémentarité entre la COMHAFAT et l'OMPDA ?	<b>COMHAFAT / M. Mohamed Sadiki</b>
<b>15h00 - 15h15</b>	- Usages concrets de WordPress et des outils numériques par l'OMPDA	<b>OMPDA / M. Naoufel Haddad</b>
<b>15h15 - 15h30</b>	- Communication et développement durable de l'aquaculture en Afrique	<b>OMPDA / M. Thanguy Agoï)</b>
<b>15h30 - 15h45</b>	- La gouvernance internationale de la pêche : la COMHAFAT, acteur du renforcement de la "Voix de l'Afrique"	<b>COMHAFAT / M. Mohamed Sadiki</b>
<b>15h45 - 16h00</b>	- Rôle et nouveaux défis des médias dans la gouvernance du secteur de la pêche	<b>OMPDA / M. Ashok Taluck Beeharry</b>
<b>16h00 - 16h30</b>	Discussion	<b>Tous les participants</b>
<b>16h30</b>	<b>Pause-café</b>	
<b>JOUR 2 - Vendredi 06 Mai 2022</b>		
<b>09h00 - 12h00</b>	Visite de terrain - Visite du Centre de Valorisation de l'INRH - Visite du point de débarquement aménagé	<b>Rapporteurs</b>
<b>12h30 - 13h30</b>	Déjeuner	
<b>15h15 - 14h30</b>	- Quelle communication pour plus de visibilité des activités de la COMHAFAT ?	<b>OMPDA / M. Gara Léon Bernard</b>
<b>14h30 - 14h45</b>	- Importance de la promotion de l'aquaponie en Afrique	<b>OMPDA / M. Taty Dilengendju</b>
<b>15h00 - 16h30</b>	<b>Préparation des résolutions de l'atelier par les Rapporteurs</b>	<b>Comité de Rapporteurs</b>
<b>16h30 - 16h45</b>	<b>Pause-café</b>	

<b>16h45 -18h00</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution des travaux par les Rapporteurs ;</li> <li>- Adoption des Résolutions ;</li> <li>- Constitution de la Plateforme de suivi des Résolutions de l'atelier et de renforcement de la collaboration COMHAFAT-OMPDA</li> </ul>	
<b>JOUR 3 - Samedi 07 Mai 2021</b>		
<b>09h00 - 11h30</b>	- Assemblée Générale de l'OMPDA (Présentiel + visioconférence Zoom)	<b>OMPDA</b>
<b>11h30 - 11h45</b>	<b>Pause-café</b>	
<b>11h45 - 13h00</b>	<b>Cérémonie de clôture et remise des Attestations de participation</b>	<b>COMHAFAT / OMPDA</b>





### **ANNEXE III : RECOMMANDATIONS**

**Les participants à l’atelier de renforcement des capacités des journalistes et communicateurs membres de l’OMPDA de la zone COMHAFAT sur la gestion durable des ressources halieutiques et la lutte contre la pêche INN, ont adopté les recommandations suivantes :**

- 1.** Promouvoir et appuyer la mise en place des stratégies de “Communication pour le développement durable de la pêche” aux niveaux régional et national
- 2.** Assurer une plus large couverture des questions relatives au secteur de la pêche, en particulier celles portant sur les menaces à la pêche durable, notamment la surexploitation et la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) ;
- 3.** Aider à la rédaction, à la mise en forme et à la diffusion des supports de communication, dont les publications, expositions, documents visuels, etc.
- 4.** Faciliter les contacts avec les médias nationaux, sous-régionaux, et internationaux pour une meilleure visibilité des activités de la COMHAFAT ;
- 5.** Favoriser l’échange régulier du traitement médiatique des thématiques de pêche dans les pays de la zone COMHAFAT ;
- 6.** Développer des approches concrètes de promotion de la pêche et de l’aquaculture artisanales, avec une implication dans la célébration de l’AIPAA 2022.
- 7.** Produire chaque mois une contribution sur un sujet spécifique lié au développement durable de la pêche et l’aquaculture ;
- 8.** Continuer la production et la diffusion de la Newsletter et des contenus sur site Internet de la COMHAFAT ;
- 9.** Développer, avec le soutien de la COMHAFAT et d’autres partenaires, un guide de reportage sur le traitement des questions de pêche et d’aquaculture ;
- 10.** Assurer la participation d’un représentant de l’OMPDA dans les fora internationaux de décision sur la pêche, et présentant un enjeu important pour la pêche et l’aquaculture (ICCAT, CBI, FAO/COFI, CITES.) ;
- 11.** Lancer le ‘’Prix Média COMHAFAT-OMPDA sur pêche’’ ;
- 12.** Développer davantage les compétences des journalistes et communicateurs sur les aspects de développement durable de la pêche et de l’aquaculture et approfondir leurs connaissances sur les problèmes émergents, tel l’impact du changement climatique sur la pêche maritime ;
- 13.** Accompagner la COMHAFAT pour développer une stratégie de communication sur sa stratégie et ses actions, et toute initiative susceptible de faire avancer la cause de la pêche durable et de l’aquaculture.